

PRÉFET DE LA SEINE MARITIME

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

<p>Collectivité</p> <p>Mairie 2 place Stéphane Hessel 76280 Saint Jouin Bruneval</p>	<p>Date d'envoi :</p> <p>Le 19 Décembre 2016</p>
--	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte : (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + date)	Observation éventuelles de pré contrôle de légalité
Délibération constatant l'appartenance de parcelles au domaine public communal	Délibération n°67/2016 en date du 15 décembre 2016	/
Acquisition d'une emprise de 324 m2 à détacher de la parcelle C1194 rue des Pommiers	Délibération n°68/2016 en date du 15 décembre 2016	/
Transfer à titre gratuit en domaine public communal de l'impasse privée du n°9 au n°13 bis cadastrée C1225 de la rue des Pommiers	Délibération n°69/2016 en date du 15 décembre 2016	/
Marché pluriannuel de voirie : programmation 2017-2018	Délibération n°70/2016 en date du 15 décembre 2016	/
Piste cyclable Grand Hameau- Bourg	Délibération n°71/2016 en date du 15 décembre 2016	/
Cale de mise à l'eau et espaces de stockage associés : lancement des études environnementales	Délibération n°72/2016 en date du 15 décembre 2016 + note d'information	/
Cale de mise à l'eau et espaces de stockage associés : demande de subvention fonds européens	Délibération n°73/2016 en date du 15 décembre 2016	/

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Délibération constatant l'appartenance de parcelles au domaine public communal
(67/2016)

Rapporteur : Mme Virginie WALBROU

Lors de la restructuration du cœur de bourg, la Mairie a acquis plusieurs parcelles afin de créer les cheminements, espaces publics, pistes cyclables et piétonnes du bourg.

Ces voies et espaces contribuent à rendre d'une part agréable et qualitatif le bourg et d'autre part améliorent la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire rappelle que, selon l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le domaine public d'une personne publique est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. Tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

Sont exonérées des taxes foncières les voies communales, y compris les places publiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constater l'appartenance au domaine public communal des parcelles suivantes :

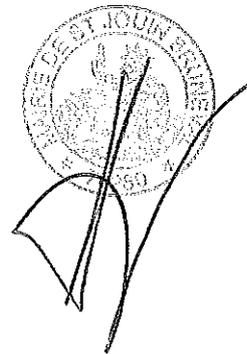


- Parcelle A1154 de 824 m² : constituant la Sente Chemetov et son parking le long de l'école primaire depuis la rue du 8 mai 1945 vers la Sente des Hêtres,
- Parcelles C869 – C1385 – C1387 : constituant l'impasse communale au n°26 rue des Lilas.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires auprès des services concernés.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Acquisition d'une emprise de 324m² à détacher de la parcelle C1194 rue des Pommiers (68/2016)

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'accord de Monsieur et Madame ROGER,
VU l'estimation de France Domaines,

Afin de réaliser des places de stationnement rue des Pommiers,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition par la commune d'une emprise de 324 m² à détacher de la parcelle C1194 appartenant à Monsieur et Madame ROGER, le long de la rue des Pommiers pour un prix global de DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS (2 592,00 €).

PL

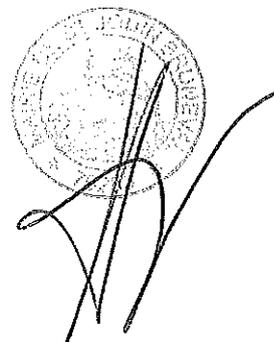
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide moyennant le prix principal de 8,00 € le m², l'acquisition par la commune d'une emprise de 324 m² à détacher de la parcelle C1194 appartenant à Monsieur et Madame ROGER, moyennant le prix DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS (2 592,00 €),
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive et toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cet acte.

Les frais de géomètre ou bornage et des actes notariés seront à la charge de la Mairie.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows a circular official seal of a municipality, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and extends across the seal and to the right.

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Transfert à titre gratuit en domaine public communal de l'impasse privée du n°9 au n°13 bis cadastrée C1225 de la rue des Pommiers (69/2016)

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et Mme Virginie WALBROU

Mesdames, Messieurs,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'accord de principe des riverains : M et Mme TENIERE, M. et Mme BURAY,
M. et Mme DEVAUX, M. et Mme MAIA LOPES, M. et Mme MASCRIER,
M. et Mme OUCHA,

Afin de permettre le transfert d'une impasse privée à la mare Goubert en impasse communale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le transfert à titre gratuit en domaine public communal de l'impasse privée du n°9 au n°13 bis de la rue des Pommiers cadastrée C1225.



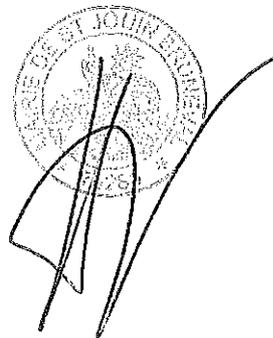
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide le transfert à titre gratuit en domaine public communal de l'impasse privée du n°9 au n°13 bis de la rue des Pommiers cadastrée C1225,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes de notoriété acquisitive et toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cet acte.

Les frais de géomètre ou de bornage et des actes notariés seront à la charge de la Mairie.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Saint-Jouin-les-Bains is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-JOUIN-LES-BAINS' and the year '1878'.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Marché pluriannuel de voirie : programmation 2017-2018

(70/2016)

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 8 du Code des Marchés Publics,

VU la convention constitutive du groupement,

VU la délibération n°11/2015 du 7 avril 2015 par laquelle la Mairie a adhéré à un groupement de commandes pour l'entretien de voirie,

VU la délibération n°12/2015 du 7 avril 2015 qui autorise le groupement de commande à passer un marché pluriannuel de voirie,

VU la délibération n°39/2015 par laquelle le groupement de commande retient l'entreprise COLAS pour ce marché pluriannuel. Le bureau CEDN assurant le diagnostic des chaussées, la mise en œuvre et le suivi des chantiers.

Pour les années 2017-2018, la commune de Saint-Jouin-Bruneval propose le programme de voirie suivant, avec les estimatifs correspondants ci-joints :



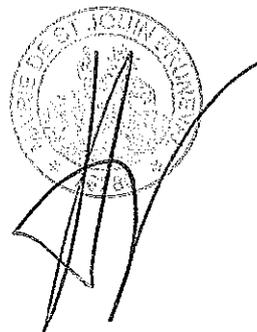
- Accès parking camping-cars et pôle nautique de la plage pour un montant estimatif de 23 280,50 € HT,
- Réfection de la voirie route du Belvédère pour un montant estimatif de 6 719,95 € HT,
- Route des Pins pour un montant estimatif de 21 300,00 € HT,
- Route de la Marguerite pour un montant estimatif de 8 557,70 € HT,
- Route d'Ecrepintot pour un montant estimatif de 3 202,85 € HT.

Selon la désignation des relations, les dépenses seront imputées soit aux dépenses de fonctionnement, soit aux dépenses d'investissement, les lignes de dépenses correspondantes seraient inscrites au budget 2017.

Monsieur le Maire est autorisé à demander toutes les subventions nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Mayor's office, partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The seal contains the text 'MAYOR' and 'OFFICE' around the perimeter.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Piste cyclable Grand Hameau – Bourg

(71/2016)

Rapporteurs : Mme Virginie WALBROU et Mme Clydie RENARD

Mesdames, Messieurs,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jouin-Bruneval approuvé le 19 juillet 2013,
VU l'emplacement réservé le long de la RD 111,

Le projet consiste à développer les moyens de transport doux en connectant la commune d'Heuqueville et la commune de Saint-Jouin-Bruneval afin de renforcer l'attractivité du centre-bourg et de la plage. Il s'agit également de permettre aux résidents d'Heuqueville de bénéficier des commerces et des services publics (médiathèque, agence postale) de Saint-Jouin-Bruneval.

Des cheminements et des pistes cyclables vers le nord du bourg pour rejoindre le front de mer et le Belvédère en vélo, à pieds ou en skate ont été réalisés en 2016, ainsi qu'un maillage au centre-bourg de sentes piétonnes et cheminements. Le projet consiste à créer une piste cyclable au sud en direction du Grand-Hameau puis vers Heuqueville pour que les habitants et les touristes puissent rejoindre Saint-Jouin-Bruneval à vélo, son front de mer et poursuivre vers les sites touristiques de Bruneval et d'Etretat.

Le CAUE a produit une étude de faisabilité.

La mairie a réorienté le projet vers une piste cyclable d'une longueur de 1 400 mètres linéaires. L'agence Atelier 2 Paysage réalise cette étude.

Cette liaison Bourg – Grand Hameau est inscrite au contrat de pays des Hautes-Falaises 2014-2020 et fait l'objet d'une fiche action dont les montants en dépenses et en recettes sont estimés comme suit :

Postes de dépenses	Coût prévisionnel HT (ou TTC si fonctionnement)
Liaison Grand Hameau / Centre bourg	135 000,00 €
TOTAL	135 000,00 €

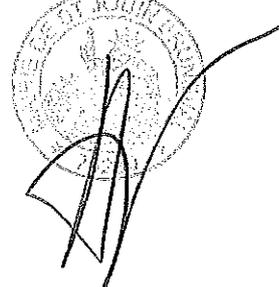
Postes de recettes	Montants sollicités
Région	67 500,00 €
Département	13 500,00 €
Etat DETR	27 000,00 €
Maître d'ouvrage	27 000,00 €
TOTAL	135 000,00 €

Une coordination avec les services du Conseil Départemental est prévue pour la mise en accès PMR de l'arrêt des cars dit de l'ancienne Mairie qui sera intégré au projet de piste cyclable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, à faire toutes les demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à la commande correspondante, piste cyclable Grand Hameau Bourg et mise en accessibilité de l'arrêt des cars au rond-point de l'ancienne mairie.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Grand Hameau is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE GRAND HAMEAU' around the perimeter and 'LE MAIRE' in the center.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Cale de mise à l'eau et espaces de stockage associés : lancement des études environnementales (72/2016)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

La commune de Saint-Jouin-Bruneval s'est engagée dans un projet de développement d'une cale de mise à l'eau et des espaces de stockage associés dans le port de service d'Antifer. Le principe est d'aménager une partie du terre-plein du port de servitude pour organiser les différentes fonctions nautiques. Des places seront créées à terre et réduiront les problèmes de cohabitation sur le plan d'eau. L'offre sera flexible pour pouvoir s'adapter aux évolutions de la demande.

La commune de Saint-Jouin-Bruneval et ses partenaires souhaitent s'engager dans la phase opérationnelle du projet par l'engagement des différentes démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de procéder à des démarches et des instructions réglementaires liées au contenu des travaux et au contexte du site :

- Etude initiale environnementale 4 saisons Faune-Flore,
- Etude d'impact – procédure du « cas par cas » et dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

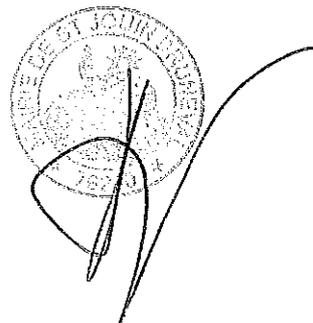
Dans le cadre du lancement des procédures de consultation pour la réalisation des études environnementales, le Grand Port Maritime du Havre disposant de moyens adaptés à une telle mission, peut proposer son accompagnement en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, collectivité partenaire.

En conséquence, le Conseil Municipal décide,

- d'approuver le lancement des procédures de mise en concurrence, en vue de désigner les entreprises compétentes pour la réalisation des études environnementales,
- en cas d'accord, d'autoriser le Grand Port Maritime du Havre à intervenir en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la consultation ayant pour objet la réalisation des études environnementales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures visant à l'exécution de la présente délibération, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs pour la poursuite de ce projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire

The image shows the official seal of the Commune de Saint-Jouin-Bruneval. The seal is circular and contains the text "COMMUNE DE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL" around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Cale de mise à l'eau et espaces de stockage associés : demande de subvention fonds européens (73/2016)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

VU la fiche action 6 issue du contrat de territoire des Hautes Falaises 2015-2020 « *Valorisation et ouverture de la façade littorale* »,

VU la délibération 84/2014 du 18 décembre 2014 « *Port d'Antifer : Cale de mise à l'eau et port à sec* »,

La commune de Saint-Jouin-Bruneval s'est engagée dans un projet de développement d'une cale de mise à l'eau et des espaces de stockage associés dans le port de service d'Antifer. En 2014, une étude a été lancée pour définir, sur la base d'un diagnostic prospectif, une stratégie de développement de la plaisance et du nautisme et pour structurer le plan d'action correspondant. L'étude a permis d'identifier la pertinence d'un positionnement nautique supra communautaire pour le territoire des Hautes Falaises et de l'Estuaire de la Seine, et a validé la note stratégique que devait jouer Saint-Jouin-Bruneval dans le développement de l'offre nautique et touristique régional.



Le principe de ce projet est d'aménager une partie du terre-plein du port de servitude pour organiser les différentes fonctions nautiques. Des places seront créées à terre et réduiront les problèmes de cohabitation sur le plan d'eau. L'offre sera flexible pour pouvoir s'adapter aux évolutions de la demande.

Au delà de la mise en place d'un ouvrage de mise à l'eau, la commune souhaite déployer autour de ce projet une nouvelle offre de services innovants. Les évolutions des offres de mise à l'eau imposent un nouveau modèle d'offre orienté notamment sur les services et l'usage des nouvelles technologies.

De par l'importance des surfaces disponibles et la localisation du site dans son bassin de navigation, le projet de cale de mise à l'eau sur le site d'Antifer offre un potentiel majeur pour structurer une nouvelle offre de services qui répondra aux enjeux d'avenir de la plaisance. Cette nouvelle offre pourra se structurer autour d'un concept de « *Cale à haut niveau de services* » (offre de services complète, connectivité de la cale, gestion des sites, gestion des interfaces, etc).

Ce projet est inscrit au contrat de pays des Hautes-Falaises 2014-2020 et fait l'objet d'une fiche action « *Valorisation et ouverture de la façade littorale* », étape indispensable pour l'obtention des financements du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat.

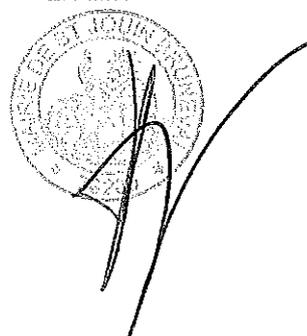
La commune souhaite solliciter une aide financière du Conseil Régional de Normandie au titre des fonds européens permettant le financement des projets favorisant le développement et la cohésion économique et sociale du territoire normand.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire,

- à solliciter les fonds européens et toutes subventions afférentes à ce projet,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'obtention de subventions pour ce projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire

The image shows a circular official seal of the Commune d'Antifer. The seal features a central emblem, possibly a coat of arms, surrounded by the text 'COMMUNE D'ANTIFER' and '1871'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. [unreadable]'. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the seal.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016**

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Création d'un poste de secrétaire de mairie

(74/2016)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un attaché territorial au poste de responsable du secrétariat de mairie, compte tenu des tâches administratives et de la technicité nécessaire au traitement des dossiers, de la recherche de partenariats externes et du montage des dossiers de subvention, du besoin d'encadrement et de gestion du personnel, de la gestion des différents équipements municipaux, des relations avec les administrés, de la mise en place d'outils d'actions sportives et culturelles, et de l'optimisation nécessaire des organisations.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} janvier 2017, un grade d'attaché territorial dont la durée hebdomadaire est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent titulaire.



Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, Monsieur le Maire pourra recruter un agent non titulaire du droit public en application de l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

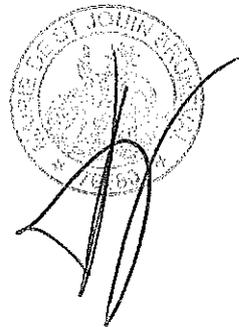
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- de créer un emploi permanent de secrétaire de mairie sur le grade d'attaché 9^{ème} échelon d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement.

La dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Régime indemnitaire : création de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
(75/2016)

Rapporteur : M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°91-875 du 9 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
VU le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Le Conseil Municipal doit procéder à l'examen des primes et indemnités qui pourraient être attribuées aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité en fonction de leur situation administrative.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S) pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant du cadre d'emplois fixé dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après, à compter du 1^{er} février 2017, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque filière et cadre d'emplois ne peut excéder huit.



Cadre d'emplois	Grade	Montant de référence annuel (en vigueur à la date de la délibération)	Coefficient retenu (maximum 8)
Attachés territoriaux	Attaché	1 085,20 €	3

L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires est attribuée en raison du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

Le montant de l'indemnité varie suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions. En aucun cas, le montant des attributions individuelles ne peut excéder 8 fois le montant moyen annuel de référence attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.

L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires n'est pas cumulable avec l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T) et ne peut être attribuée aux agents logés par nécessité absolue de service.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal décide,

- d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents de la commune de Saint-Jouin-Bruneval, selon les modalités exposées ci-dessus,
- que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1^{er} février 2017 aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires,
- que le versement des indemnités sera effectué mensuellement,
- d'inscrire au budget le crédit nécessaire au mandatement de ces primes résultant du produit entre les montants de référence annuels indexés sur la valeur du point fonction publique et les coefficients y afférents, multiplié par le nombre d'agents concernés (en équivalent temps plein),

Cadre d'emplois	Effectif	Crédit global
Attachés territoriaux	1	Montant annuel de référence X coefficient retenu X effectif SOIT 3 255,60 €
TOTAL		3 255,60 €

Il est prévu que les emplois ouvrant droit à cette indemnité créés par la suite, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- que l'attribution de l'I.F.T.S fera l'objet d'un arrêté individuel.

Pour extrait conforme,

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016**

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

OBJET : Révision des loyers

(76/2016)

Rapporteur : Mme Josiane COIGNET

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers communaux pour l'année 2017 en prenant l'indice de référence des loyers du 3^e trimestre de 2016 établi par l'INSEE à 0,06%.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Remboursement location de la salle polyvalente

(77/2016)

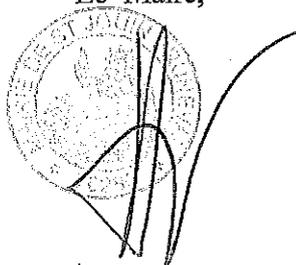
Rapporteur : Mme Josiane COIGNET

Mesdames, Messieurs,

Suite à un problème de fonctionnement des volets les samedi 15 et dimanche 16 octobre 2016, le Conseil Municipal autorise le remboursement, soit la somme de DEUX CENT EUROS (200,00 €) à M. FRANCOIS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, Mme Virginie WALBROU, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Olivier HENRY
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à Virginie WALBROU
Mme Maria MARQUES donne pouvoir à Noëlle LEVEAU

Absent : Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Borne électrique SDE76 : obtention d'un badge

(78/2016)

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et M. Arnaud DUPARC

Mesdames, Messieurs,

VU la délibération 16/2016 en date du 23 février 2016 « *Convention avec le SDE 76 pour le déploiement d'une borne de recharge de véhicule électrique* »,

La commune de Saint-Jouin-Bruneval en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE 76) s'est engagée à promouvoir le développement de l'usage de véhicules électriques en installant, rue du Général de Gaulle, une borne de recharge IRVE (infrastructure de recharge pour véhicule électrique) accessible à tous les utilisateurs de véhicules électriques.

Afin de permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement, la commune de Saint-Jouin-Bruneval s'engage à acheter un badge d'accès à la borne de rechargement et de le mettre à disposition des propriétaires de voitures électriques en cas de besoin urgent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,



- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour acquérir un badge au bénéfice de la commune de Saint-Jouin-Bruneval dans le cadre du réseau de bornes de recharge SDE 76,
- d'autoriser la mise à disposition de ce badge aux utilisateurs en cas de besoin urgent qui ne peut attendre l'inscription et le retour d'un badge personnel.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

